Nations Unies S/2001/894

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2001

Original: français

Lettre datée du 12 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de l'Union européenne sur les attentats terroristes aux États-Unis publiée le 12 septembre 2001 (voir annexe)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean De **Ruyt**

01-54660 (F) 210901 210901

Annexe à la lettre datée du 12 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne, réuni ce jour en session extraordinaire, en présence du Secrétaire général de l'Alliance atlantique, a exprimé l'horreur que lui inspirent les attentats terroristes perpétrés hier aux États-Unis. Le Conseil a insisté sur sa solidarité pleine et entière avec le Gouvernement des États-Unis et le peuple américain en ces moments tragiques et a exprimé sa plus profonde sympathie à toutes les victimes et à leurs familles. Nous demandons à tous les Européens d'observer trois minutes de silence le vendredi 14 septembre à 12 heures et nous déclarons aussi le 14 septembre 2001 jour de deuil.

Ces actes effroyables constituent une attaque non seulement contre les États-Unis, mais contre l'humanité tout entière et les valeurs et libertés qui nous sont communes à tous. La vie et le fonctionnement de nos sociétés ouvertes et démocratiques continueront et ne seront pas ébranlés.

L'Union condamne avec la plus grande fermeté les auteurs et les commanditaires de ces actes de barbarie. L'Union et ses États membres ne ménageront pas leurs efforts pour contribuer à identifier, traduire en justice et punir les responsables : les terroristes et leurs commanditaires ne trouveront refuge nulle part.

L'Union agira en étroite coopération avec les États-Unis et l'ensemble de ses partenaires pour combattre le terrorisme international. Toutes les organisations internationales, en particulier les Nations Unies, doivent participer à ce combat, et tous les instruments internationaux pertinents, y compris ceux qui ont trait au financement du terrorisme, doivent être pleinement mis en oeuvre.

La communauté et ses États membres ont proposé aux États-Unis toute l'assistance possible aux opérations de recherche et de sauvetage. Des discussions sont en cours en vue d'établir quelle serait l'aide la plus utile.

Rappelant les liens forts qui unissent de longue date l'Union européenne et les États-Unis, le Conseil a demandé à la présidence de rester en contact étroit avec le Gouvernement des États-Unis afin de lui transmettre ce message de solidarité.